

## Délibération du 13 Octobre 2023

délibération **N°2023 48 C**

objet **Mise à jour du tableau des emplois**

- Date de convocation : le 06 octobre 2023
- Date de publication : le 20 octobre 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 06 octobre 2023 s'est réuni le 13 octobre 2023 à 15 h 00 à Chambéry, salle de réunion de l'UVETD (2ème étage), au 336 rue de Chantabord à CHAMBERY et en visioconférence sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

**Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 21, Nombre de votants : 23**

**- Etaient présents : 19**

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	DAL BIANCO Serge
	RAUCAZ Christian
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	JOLY Max
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes de Cœur de Savoie	VAN STRAATEN Nicolas
	FANTIN Philippe
Communauté de Communes de Haute Tarentaise	FRAISSARD Jean-Claude
Communauté d'Agglomération Grand Lac	DRIVET Jean-Marc
	GRANGE Yves
	CARDE Daniel
Communauté de Communes des Versants d'Aime	SPIGARELLI Lucien
	VIBERT Christian
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	ROUGEAUX Jean-Pierre
	VARESANO José

**Délégués participant en visio de droit commun : 2**

VIGUET-CARRIN Françoise ; BARBIER Marie-Claire

**Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 2**

DANIS Georges donne pouvoir de vote à FRAISSARD Jean-Claude.

SANDFORD Erica donne pouvoir de vote à CHEMIN François.

**Délégués excusés : 9**

BURNIER-FRAMBORET Frédéric ; GRILLAUD Laurent ; SARTORI Walter ; SIMON Christian ; TAIN Daniel ; GIRAUD Murielle ; RUFFIER-LANCHE René ; AMET Yannick ; BOIX-NEVEU Arthur ; BRUNIER Thierry.

**Délégués absents : 6**

THEVENON Raphaël ; BRUN Pierre ; FABRE Maryse ; LEOUTRE Jean-Marc ; GUIGUE Thibault ; LAURENT Philippe.

**Délibération du 13 Octobre 2023**

délibération **N°2023-48 C**

objet **Mise à jour du tableau des emplois**

Monsieur Denis BLANQUET, Vice-président en charges des Ressources Humaines, indique qu'il convient d'ajuster le tableau des emplois suite à trois nominations au titre de la promotion interne pour l'année 2023 et suite aux modifications apportées à l'organisation des services de la direction incinération et valorisation matière et de la direction des ressources humaines.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;

**Vu** le Code général de la Fonction publique ;

**Vu** l'avis du Comité social territorial réunis les 29 septembre 2023 et 9 octobre 2023.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

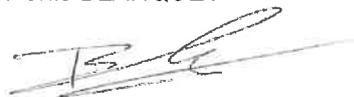
**Article 1 : procède** à la modification du tableau des emplois comme indiqué ci-dessous :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	INTITULE	TEMPS DE TRAVAIL	ACTION	DATE D'EFFET
Technique	Technicien	Technicien	B	Chef d'équipe maintenance industrielle	100%	SUPPRESSION	01/11/2023
Technique	Ingénieur	Ingénieur	A	Responsable méthode et performance	100%	CREATION	01/11/2023
Technique	Technicien	Technicien	B	Gestionnaire logistique et moyens généraux	100%	CREATION	01/11/2023
Technique	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	C	Chef de quart	100%	SUPPRESSION	01/11/2023
Technique	Technicien	Technicien	B	Chef de quart	100%	CREATION	01/11/2023
Technique	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	C	Chef de quart	100%	SUPPRESSION	01/11/2023

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	INTITULE	TEMPS DE TRAVAIL	ACTION	DATE D'EFFET
Technique	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	C	Chef de quart	100%	CREATION	01/11/2023
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	C	Agent de maintenance	100%	SUPPRESSION	01/11/2023
Technique	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	C	Agent de maintenance	100%	CREATION	01/11/2023

**Article 2 :** dit que les dépenses sont inscrites au budget 2023.

Le Secrétaire de Séance,  
Denis BLANQUET



La Présidente,  
Marie BENEVISE

